



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

**PRÉSENTS** : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



#### **3.2 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIÉNATIONS :**

##### **2025-5. PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN IMPASSE DU BOIS DES VARANNES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire a été contacté par le propriétaire du site FENWICK, rue des Varennes.

Leur terrain jouxte un terrain boisé situé impasse du Bois des Varannes.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE n° 265 (1 500 m²).

L'objectif du propriétaire n'est pas de construire sur cette parcelle qui est inconstructible mais de profiter de cet espace naturel et agrandir leur propriété.

Une estimation a été demandée au service des Domaines qui a estimé sa valeur à 30 € le mètre carré, soit 45 000 €.

Le propriétaire, Monsieur Pascal MICHAU, a donné son accord sur ce prix.

Monsieur Pascal MICHAU, agissant en qualité de gérant de la SCI PAMAVIC, 12 chemin des Agneaux, 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS, accepte d'acquérir les biens et droits immobiliers désignés ci-dessous,

| SECTION | N°  | LIEUDIT                         | DÉSIGNATION<br>CONTENANCE | PRIX     |
|---------|-----|---------------------------------|---------------------------|----------|
| AE      | 265 | Impasse du Bois<br>des Varannes | 15a00ca                   | 45 000 € |

Cette cession sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit, moyennant l'indemnité totale de quarante-cinq mille Euros (45 000,00 Euros).

Ce montant correspond à la valeur fixée par le service des Domaines. Ces terrains boisés sont aujourd'hui réputés inconstructibles.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❑ D'approuver le compromis de cession foncière des parcelles désignées ci-dessus moyennant l'indemnité totale quarante-cinq mille Euros (45 000,00 Euros) ;
- ❑ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'acte à intervenir qui sera rédigé par la SCP BASSEVILLE, notaire à Orléans.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

